

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF209

présenté par
M. Viry, M. Courbon, M. Marion, M. Bataille, M. Castellani, M. Brugerolles, M. Mathiasin,
M. Bruneau, Mme Froger, M. Falorni, Mme Klinkert, M. Mazaury, Mme Violland, M. Boucard,
Mme Colin-Oesterlé, M. Serva, Mme Sanquer, Mme Rauch, Mme Herouin-Léautey,
Mme Lise Magnier, M. Gernigon, Mme Poussier-Winsback, M. Ramos, M. Molac, M. Le Fur et
M. Midy

ARTICLE 49
ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	237 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	237 000 000
TOTAUX	237 000 000	237 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le budget dédié à l’insertion par l’activité économique (IAE) au niveau voté en loi de Finances pour 2024 (tout en intégrant la hausse du SMIC), soit 237 M

€ de plus du niveau envisagé par le PLF 2026 (1 248 M€). Cette hausse vise à répondre aux besoins en poste des structures d'insertion et surtout des salariés qu'elles accompagnent.

Sur les plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi qui s'engagent dans un parcours d'insertion, près des deux tiers retrouvent le chemin de l'emploi. Un tel niveau d'insertion est d'autant plus efficace sur le plan budgétaire que tout euro investi dans les SIAE rapporte a minima 1,5 euro grâce à la baisse des aides sociales et à la hausse de recettes fiscales liées à la mise en emploi.

La baisse prévue actuellement en PLF 2026 entrainerait la suppression de 60 000 parcours d'insertion (pour 20 000 ETP conventionnés). Alors que le retour vers l'emploi reste une priorité, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés, il est clé de soutenir l'IAE et de lui donner les justes moyens d'accompagnement.

Réduire aujourd'hui le budget de l'IAE reviendrait à provoquer un licenciement massif de plus de 20 000 travailleurs, au moment même où la France a besoin de produire davantage pour redresser ses comptes publics. Une telle décision serait non seulement paradoxale, mais aussi purement comptable, ignorant les effets positifs du retour à l'emploi sur la croissance, les finances publiques et la cohésion sociale.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, en respectant le cadre de la LOLF.

- *Il augmente de 237 000 000 d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi »*
- *Il réduit de 237 000 000 d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°22 « Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » du programme du programme n° 155 "Soutien des ministères sociaux".*

Monsieur le Député Stéphane Viry tient toutefois à souligner qu'il ne souhaite pas réduire les crédits alloués au programme n° 155. Il appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition du collectif IAE.